

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-30 -MED-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

MEDIATHEQUE DES GAVES : MODIFICATION DU REGLEMENT

M. KELLER précise que le règlement intérieur de la Médiathèque des Gaves, approuvé le 30 juin 2010, prévoit notamment les conditions de prêts aux abonnés.

Actuellement ce sont 10 documents qui peuvent être prêtés, répartis selon le type de support et l'âge, de la manière suivante :

Enfants, 10 documents maximum : 6 livres, 6 revues, 2 cd, 1 dvd, 1 livre-cd

Ados (à partir de 13 ans) et adultes (y compris personnel communal et personnel CCPO)
10 documents maximum : 6 livres, 6 revues, 4 cd, 2 dvd.

Pour répondre aux attentes des abonnés en leur laissant plus de souplesse dans leur choix et pour dynamiser les ressources audio et vidéo, il est proposé d'augmenter le nombre de prêts par support sans toutefois augmenter le nombre total maximum de 10 documents prêtés :

Enfants, 10 documents maximum : 8 livres, 8 revues, 4 cd, 2 dvd, 2 livres-cd

Ados (à partir de 13 ans) et adultes (y compris personnel communal et personnel CCPO)
10 documents maximum : 8 livres, 8 revues, 6 cd , 4 dvd.

Où cet exposé,

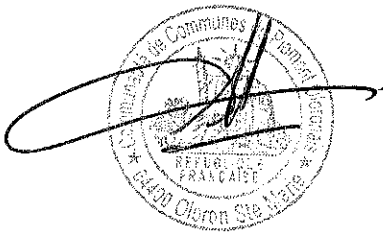
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la modification du règlement de la Médiathèque telle que ci-dessus
- **ADOPTÉ** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 24.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE